

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 02-04/2024**

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 du budget CCAS – M14.

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril à 19 heures 30, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – ROBERT Danielle – TRAINEAU Marie-France – ROBIN Christelle – DUBAR Annie – LANGA Daniel – SALATA Philippe – FAURE Jacqueline – PAYEN Pascal – CHIODI Colette – VEY-FARCE Cathy – BERBEL Laura.

Excusés : Néant.

Absents : JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : Néant.

ROBIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie,

Sous la présidence de Madame Christelle ROBIN, vice-présidente du CCAS, l'assemblée délibérante examine le compte administratif 2023 du budget CCAS – M14 et arrête ainsi les comptes après sortie du Président de la salle.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion 2023.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré en l'absence du Président, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget CCAS – M14.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 9 avril 2024

**Le Président
Fabrice LARUE**



**Le secrétaire de séance
Christelle ROBIN**

ROBIN